



MARRE D'ÊTRE EXEMPLAIRES

DISPARITION PROGRAMMÉE DES BRIGADES DÉPARTEMENTALES DE VÉRIFICATION

Un groupe de travail était programmé ce jour, mercredi 28 octobre 2015, avec pour ordre du jour la Contribution à l'Audiovisuel Public (Redevance TV).

Une fiche préparatoire a cependant été reçue en complément avec pour intitulé : « optimiser les moyens consacrés au contrôle fiscal ».

La Direction Générale dresse ses propres constats :

- ▶ La répartition géographique des emplois de vérificateurs doit être révisée.
- ▶ Le rattachement des vérificateurs de certaines directions territoriales aux DirCoFi doit être étudié.

▶ Le périmètre de compétence des DirCoFi est calé sur celui des inter régions et va devoir évoluer compte tenu de la réforme régionale. Ce dernier point doit être inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique de Réseau (CTR) emplois de novembre...

▶ Le positionnement des emplois de vérificateurs sur le territoire n'a pas évolué substantiellement depuis 2008.

Elle en arrive à la conclusion qu'une **quarantaine de directions territoriales sont potentiellement concernées** par le rattachement des vérificateurs aux DirCoFi.

Ces directions ont été « sélectionnées » selon les critères et coefficients suivants :

NATURE	INDICATEUR	PONDÉRATION
MATIÈRE FISCALE	Nbre de déclarations de résultats IS,EIC,BNC,BA déposées en 2012	10 %
	Chiffre d'affaires HT	10 %
	Nombre de demandes de RCTVA traitées en 2011,2012 et 2013	5 %
ENJEUX	Droits nets rappelés en 2011, 2012 et 2013 (hors 5% supérieurs)	30 %
	Encaissements dans MEDOC (droits-pénalités) en 2011, 2012 et 2013 (hors 5% supérieurs)	35 %
CIVISME	Nombre de CFE classés en répressif en 2011, 2012 et 2013	5 %
	Nombre de plaintes (PPC, escroquerie, opposition) en 2010	5 %